

RICHTER

CANADA
Province de Québec

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

District de : QC
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-052070-170
No dossier : 41-2216917

Avis de dividende définitif et de demande de libération du syndic (alinéa 152(5)c) de la Loi et Règle 61)

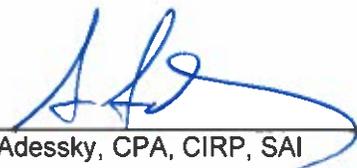
**Dans l'affaire de la proposition de
EXO U Inc.
de la ville de Montréal
en la province de Québec**

Avis est donné que :

1. Annexées au présent avis se trouvent une copie de l'état définitif des recettes et des débours taxés et une copie du bordereau de dividende.
2. Le dividende définitif a déjà été versé.
3. Un avis d'opposition à l'état définitif et au bordereau de dividende doit être déposé auprès du registraire au palais de justice, Cour Supérieure – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame E., bureau 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6 avant le 14 février 2023 et une copie de l'avis doit être signifiée au soussigné. L'avis doit indiquer les motifs d'opposition.
4. Le soussigné s'adressera au tribunal le 16 mars 2023, à 9 heures, ou dès que la requête pourra être entendue, afin d'obtenir une ordonnance de libération relativement à l'affaire susmentionnée.
5. Un avis d'opposition à la libération du soussigné, énonçant les motifs de l'opposition, doit être déposé auprès du registraire au palais de justice, Cour Supérieure – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame E., bureau 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6 au moins cinq jours avant la date de l'audition, et une copie de l'avis doit être signifiée au soussigné dans ce délai.

Daté le 30 janvier 2023, à Montréal en la province de Québec.

Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité



Andrew Adessky, CPA, CIRP, SAI

T. 514.908.3796 / 1.866.585.9751
F. 514.934.8603

Richter Inc.
(anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
1981 McGill College
Mtl (Qc) H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto

(English – Over)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO DE DIVISION : 01-MONTRÉAL
NO DE COUR : 500-11-052070-170
NO DE DOSSIER : 41-2216917

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE EXO U INC., personne morale légalement constituée et dûment incorporée ayant son siège social et principal établissement commercial au 9300 route TransCanadienne, suite 1009, Saint-Laurent, Québec, H4S 1K5

Débitrice

ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC (Note 1)

RECETTES

1.	Fonds en banque		2,855.48 \$
2.	Avances de fonds de la Débitrice pour le paiement des honoraires du Syndic		10,000.00
3.	Avances de fonds du Syndic pour couvrir le paiement des débours finaux		317.66
4.	Crédits d'impôt provincial (Note 2)		155,998.83
5.	Réalisation des actifs		377,754.00
6.	Remboursement TPS/TVQ et autres		33,465.15
7.	Intérêts		9,731.33
	TOTAL DES RECETTES		590,122.45

DÉBOURS

8.	Honoraires payés		
	a) Au séquestre officiel		150.00
9.	Avis de l'intention de faire une proposition		
	a) À 149 créanciers	90.00	
	b) Timbres-poste	53.67	143.67
10.	Avis de la proposition aux créanciers et Avis d'audition de la demande d'approbation		
	a) À 43 créanciers par la poste et 122 créanciers par courriel	256.50	
	b) Timbres-poste	81.50	338.00
11.	Avis de dividende définitif et de la demande de libération du syndic		
	a) À 7 créanciers	5.25	
	b) Timbres-poste	17.50	22.75
12.	Transfert au compte du Syndic		33,978.78
13.	Frais divers		
	a) Frais de consultation	10,700.00	
	b) Frais de gestion	39,492.66	
	c) Frais bancaires et autres	393.00	
	d) Autres frais légaux	1,747.68	
	e) Appel conférence	11.28	
	f) Courrier	81.48	52,426.10
	TOTAL DES DÉBOURS AVANT LA RÉMUNÉRATION DU SYNDIC		87,059.30
14.	TPS et TVQ payées		45,927.08
15.	Rémunération du Syndic		
	a) Syndic à la Proposition		225,066.11
16.	Honoraires légaux		70,327.96
	TOTAL DES DÉBOURS		428,380.45
	MONTANT DISPONIBLE POUR DISTRIBUTION		161,742.00 \$

DISTRIBUTION

17. RÉCLAMATIONS

Créanciers chirographaires

Reclamations prouvées	161,742.00 \$	100.0%	
Dividende brut		161,742.00 \$	
Moins : Prélèvements		(8,087.10)	153,654.90 \$

18. PRÉLÈVEMENTS

	8,087.10
TOTAL	161,742.00 \$

**DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE EXO U INC.
ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC**

NOTES :

Note 1 : Le 10 février 2017, la Débitrice a déposé un avis d'intention de faire une proposition (l'« Avis »). L'Avis a été envoyé aux créanciers concernés le 16 février 2017, et l'état de l'évolution de l'encaisse pour la période du 13 février au 10 mars 2017 ainsi que le rapport contenant les observations relativement à l'établissement de l'état ont été déposés auprès du séquestre officiel le 16 février 2017.

Les 9 mars 2017 et 21 avril 2017, la Débitrice obtenait une prorogation de délai pour déposer une Proposition jusqu'au 6 juin 2017.

Le 9 mars 2017, un processus d'appel d'offres informel a débuté afin de trouver un acheteur pour les biens de EXO U. Au total, 68 parties ont été contactées au Canada, aux États-Unis et en Europe, lesquelles œuvraient dans des domaines susceptibles d'être compatibles avec les opérations de la Débitrice. Le délai pour soumettre une offre a été établi au 5 avril 2017.

Trois (3) offres furent reçues, deux desquelles étaient inacceptables. Suite à des négociations, le Syndic a été en mesure de faire augmenter l'offre retenue à 300 000 \$ US.

Le 31 mai 2017, EXO U présenta une requête pour permission de vendre la propriété intellectuelle de EXO U, laquelle fut accueillie par la Cour supérieure du Québec siégeant en matière de faillite.

Le 1^{er} juin 2017, une proposition a été déposée auprès du Syndic et le 2 juin 2017, le Syndic a donné avis à la Débitrice, au Bureau de division et à chaque créancier connu visé par la proposition, de la convocation d'une assemblée des créanciers devant avoir lieu le 22 juin 2017.

L'assemblée des créanciers a été tenue le 22 juin 2017 et la proposition a été acceptée à l'unanimité par les créanciers.

Le 13 novembre 2018, le Syndic a procédé au versement du dividende totalisant 161 742,00 \$, conformément à la Proposition.

Note 2 : Le 13 juin 2017, Investissement Québec Inc. (IQ), seul créancier garanti, a déposé une réclamation en vertu de ses sûretés détenus sur les crédits d'impôt en recherche et développement de la Débitrice. À la suite du paiement des crédits d'impôt par Revenu Québec directement à IQ, ceux-ci nous ont retourné l'excédent après paiement de leur créance.

14 septembre 2022

Date

Richter Inc.
(anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité



Andrew Adessky, CPA, CIRP, SAI

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 500-11-052070-170
No dossier: 41-2216917

BORDEREAU DE DIVIDENDE

Dans l'affaire de la proposition de
EXO U Inc.
de la ville de Montréal
en la province de Québec

	<u>Réclamation</u>	<u>Dividende</u>	<u>Prélèvement</u>	<u>Paiement</u>
ALTERNATIVE CAPITAL GROUP	\$ 12,000.00	\$ 12,000.00	\$ 600.00	\$ 11,400.00
CST TRUST COMPANY	3,944.45	3,944.45	197.22	3,747.23
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG LLP	95,957.48	95,957.48	4,797.87	91,159.61
ERNST & YOUNG LLP	14,987.64	14,987.64	749.38	14,238.26
HYDRO-QUÉBEC	1,606.45	1,606.45	80.32	1,526.13
OSLER, HOSKIN & HARCOURT LLP	28,909.45	28,909.45	1,445.48	27,463.97
PR WITH PANACHE!* <hr/>	4,336.53	4,336.53	216.83	4,119.70
Total:	<u>\$ 161,742.00</u>	<u>\$ 161,742.00</u>	<u>\$ 8,087.10</u>	<u>\$ 153,654.90</u>

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-052070-170
No dossier : 41-2216917

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Dans l'affaire de la proposition de
EXO U Inc.
de la ville de Montréal
en la province de Québec

- Vu que les dividendes couvrent la totalité des créances prouvées;
- Vu les représentations écrites en date du 13 décembre 2022 et les représentations orales du 10 janvier 2023

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de 87 059,30 \$

ainsi que sa rémunération à la somme de 225 066,11 \$.

Daté le 10 janvier 2023, à Montréal en la province de Québec.


REGISTRAIRE
M^e VINCENT-MICHEL AUBÉ
Registraire

Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité
Andrew Adessky, CPA, CIRP, LIT
1981 avenue McGill College, 11^e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone: 514.908.3796
Télécopieur: 514.934.8603